

***DEMANDE D'AGREATION POUR UN ENDROIT DE CAMP DE VACANCES
DANS UN BATIMENT/UNE PARTIE DE BATIMENT OU SUR UN TERRAIN**

*une demande par bâtiment/partie de bâtiment/terrain

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

POUR UN BATIMENT/UNE PARTIE DE BATIMENT

Adresse du lieu :

.....

Coordonnées GPS :

L'endroit peut-il accueillir des tentes pour l'hébergement : OUI – NON

Capacité maximale d'accueil du bâtiment :

Capacité maximale d'accueil, tentes compris :

Localisation de l'emplacement prévu pour le ramassage des immondices :

.....

POUR UN TERRAIN

Adresse du lieu et superficie du terrain :

.....

Coordonnées GPS :

Capacité maximale d'accueil :

Localisation de l'emplacement prévu pour le ramassage des immondices :

.....

Localisation de la prise d'eau potable :

.....

Je m'engage à respecter les obligations suivantes (Règlement Général de police approuvé par le Conseil communal) :

1. Obtenir une agréation du Collège Communal pour chaque bâtiment/partie de bâtiment/terrain mis à disposition des mouvements de jeunesse.
2. Communiquer à l'Administration communale - Service Jeunesse - Place Albert 1^{er}, 1 à 5580 Rochefort OU par e-mail à jeunesse@rochefort.be la liste de vos locations (document en annexe) pour le 1^{er} juin au plus tard.
3. Souscrire, avant le début du camp et pour toute sa durée, une assurance en responsabilité civile pour le(s) bâtiment(s) / partie de bâtiment(s) et ou terrain(s) mis à disposition des mouvements de jeunesse.
4. Conclure, avec une personne majeure, un contrat de location avant le début du camp.
5. Remettre un règlement d'ordre en intérieur au locataire au moment de la signature.
6. Prévoir une prise d'eau potable. Dans le cas d'un bâtiment / d'une partie de bâtiment, prévoir des équipements sanitaires pour une hygiène confortable.
7. Veillez à ce que l'enlèvement des déchets et l'évacuation des eaux usées se fassent de manière à prévenir toute pollution de l'environnement et selon les réglementations en vigueur. Indiquer au locataire un point de collecte existant pour le dépôt des sacs poubelles.
8. Veiller à ce que, en cas d'urgence, les véhicules des services de secours puissent accéder sans encombre au bâtiment/terrain.
9. Le terrain loué est à 150 mètres d'une habitation.

A joindre en annexe :

- Un plan cadastral localisant précisément le lieu du camp et mentionnant sa superficie.
 - Une attestation sécurité-incendie et l'attestation de conformité des installations électriques/gaz.
 - Une copie du ROI fourni aux responsables du camp ainsi qu'une copie du contrat de bail.
-
- o Je marque mon accord pour que mes coordonnées soient reprises sur le site web de la commune*
 - o J'autorise l'Administration communale à renseigner mes coordonnées dans le cadre de demande de location du bien repris ci-dessus. *

Date et Signature du propriétaire, précédées de la mention « Lu et approuvé » :

LE COLLEGE COMMUNAL SE RESERVE LE DROIT DE NE PAS OCTROYER L'AGREATION/LE RENOUELEMENT D'AGREATION S'IL ESTIME QUE LE LIEU NE GARANTIT PAS LA SECURITE DES USAGERS.

Le présent formulaire et ses annexes sont à retourner **pour le 15 septembre de l'année précédant la saison de location** à l'Administration Communale – Service Jeunesse - Place Albert 1^{er}, 1 à 5580 Rochefort OU par e-mail à jeunesse@rochefort.be

*Conformément à la réglementation européenne sur la protection de la vie privée (le Règlement général sur la protection des données - RGPD), nous vous informons que :

- Vous pouvez à tout moment consulter et adapter vos données ;
- Nous prenons toutes les précautions strictes requises pour assurer la sécurité de vos données ;
- Vos données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre de la réception des jubilaires et ne seront pas communiquées à des tiers à des fins d'usage commercial par ceux-ci ;
- Vous pouvez à tout moment retirer votre autorisation concernant l'utilisation des informations communiquées dans ce formulaire ;
- Si vous avez des questions concernant la protection de vos données personnelles, nous vous invitons à nous contacter via l'adresse dpo@rochefort.be